



COMMUNE DE CHEVILLY-LARUE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice.....33
Présents28
Représentés 5
Absents0

Séance n° 2

DELIBERATION N° 2016DEL-RP-33

Par suite d'une convocation en date du 8 Avril 2016, les membres composant le Conseil municipal de Chevilly-Larue se sont réunis en mairie, le 14 Avril 2016, sous la présidence de Madame Stéphanie Daumin, Maire.

Sont présents :

S. Daumin, N. Boudon, A. Deluchat, H. Rigaud, L. Taupin, P. Blas, E. Lazon, C. Nourry, D. Lo Faro, C. Régina, C. Hervy, J.P. Homasson, B. Lorand Pierre, R. Boivin, R. Roux, J. Ramiasa, H. Issahnane, A. Afantchawo, G. Suazo, S. Nasser, V. Phalippou, K. Ouzit, F. Sans, P. Viceriat, L. Ponotchevny, T. Machelon, Y.Ladjici, A. Dapra,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121.17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration :

N. Tchenquela représentée par D. Lo Faro
M. Desmet représentée par A. Deluchat
H. Husson représentée par E. Lazon
B. Zehia représentée par P. Viceriat
P. Komorowski représenté par Y. Ladjici

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Joseph Ramiasa est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET :

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le budget primitif 2016 de la commune ;

Considérant les dossiers de subventions présentés par les associations ;

Considérant le soutien que la commune apporte au mouvement associatif chevillais notamment par l'attribution de subventions ;

Considérant que les activités des associations favorisent et complètent les actions publiques locales ;

Après avis des commissions municipales des finances, des investissements, du personnel, de la gestion du patrimoine ;

Ayant entendu son rapporteur, M. André Deluchat ;

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article 1 : Décide l'attribution des subventions aux associations et approuve leurs montants tels qu'ils figurent dans les tableaux mentionnés en annexe de la présente délibération.

Article 2 : Dit que la dépense sera imputée sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits.

La Maire,

Certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture
par télétransmission le 13.04.2016
et sa publication le 13.04.2016



Annexe à la délibération "attribution de subventions aux associations (budget 2016)"

Associations	Fonctionnement	Projet	Total
Chevilly L'Haj Enfants du tiers monde	411 €	500 €	911 €
Tiers monde solidarité	441 €		441 €
Amitiés Hochdorf	500 €		500 €
Huamam Poma	401 €		401 €
Amitiés Yen Bat.	401 €	1 000 €	1 401 €
Ensemble pour Bac Daquin	254 €	1 000 €	1 254 €
ACVR	1 200 €	1 000 €	2 200 €
ACFI	910 €		910 €
ADEVI	509 €	900 €	1 409 €
AS J Moulin	1 500 €		1 500 €
AS Liberté	500 €		500 €
Retraite sportive	500 €		500 €
Saussele Pélanque	400 €		400 €
Echecs	300 €	1 000 €	1 300 €
CKT 94	372 €		372 €
Fight club Chevilly	2 005 €	500 €	2 505 €
Bouté chevillaise	802 €		802 €
Don du sang	390 €		390 €
Prévention Routière 94	372 €		372 €
UNAFAM	350 €		350 €
ADPED	3 200 €	650 €	3 850 €
Elan Retrouvé	350 €	500 €	850 €
Paralysés de France	156 €		156 €
Stop à la mucoviscidose	401 €		401 €
ASAFSAT (souffrance au travail)	500 €		500 €
Entraide et amitiés	300 €		300 €
Croix rouge	0 €		0 €
ARCL	2 504 €		2 504 €
Asso Sainte Colombo	800 €		800 €
Femmes solidaires	1 819 €		1 819 €
UNRPA	3 130 €		3 130 €
Amicale des séniors	3 032 €		3 032 €
Asa 94	800 €	250 €	1 050 €
Ass socio culturelle Croix du Sud	479 €		479 €
Amis café Philo	352 €		352 €
Amis du vieux Chevilly	600 €		600 €
Atelier de Céline	200 €		200 €
La commune de Paris	156 €		156 €
Cultures du Cœur	401 €		401 €
Les Mounas	254 €		254 €
Les becs de Seine	303 €		303 €
Secours Populaire	998 €		998 €
Secours Catholique	300 €	100 €	400 €
Amp	313 €		313 €
Restos cœur	1 000 €		1 000 €
ADILEP	1 174 €		1 174 €
Femmes de l'Afrique de l'Ouest	1 000 €		1 000 €
Main dans la main	450 €	1 150 €	1 600 €
Un bouchon une espérance	0 €		0 €
Cnl Sorbiers	587 €		587 €
ARSS	500 €		500 €
Le radeau de la Méduse	200 €		200 €
ODEN Thiais	60 €		60 €
Fcpe Pasteur	792 €		792 €
Ape Pba	400 €	50 €	450 €
Foyer J Moulin	300 €	2 000 €	2 300 €
FCPE Liberté	548 €		548 €
FCPE Curie Collet	567 €		567 €
FCPE Jean Moulin	352 €		352 €
AIF		100 €	100 €
PEP 94	98 €		98 €
Fnacsa	250 €		250 €
Médailles militaires	235 €		235 €
Cesc	919 €	700 €	1 619 €
Amicale Châteaubriand	100 €		100 €
Familles fusillés, massacrés de la résistance	100 €		100 €
ARAC	500 €	150 €	650 €
Légion d'honneur	100 €		100 €
UNC	333 €		333 €
Commerçants chevillais	500 €	1 600 €	2 100 €
TOTAL	44 931 €	13 150 €	58 081 €

Annexe à la délibération "attribution de subventions aux associations" (budget 2016)

Association	Subvention	Projet	Total
SMSH	119 000 €		119 000 €
Mission locale Val de Bièvre	61 877 €		61 877 €
AEF	50 000 €	1 180 €	51 180 €
Elan	379 161 €		379 161 €
Pôle local d'économie solidaire	40 000 €	16 000 €	56 000 €
COS	125 000 €		125 000 €
Epicierie solidaire	60 000 €		60 000 €
Ferme du saut du loup	103 236 €	9 500 €	112 736 €
Maison Pour tous	296 835 €	1 600 €	298 435 €
Jazz	9 000 €	4 000 €	13 000 €
CBE sud 94	9 000 €	1 750 €	10 750 €
Sous-total	1 253 109 €	34 030 €	1 287 139 €
CGT	2 540 €		2 540 €
CFDT	1 300 €		1 300 €
FO	616 €		616 €
CME	6 800 €		6 800 €
ASCLAF (refuge chats)	950 €		950 €
AERA	3 500 €		3 500 €
USEP Chevillaise	3 000 €	2 500 €	5 500 €
Les colombes d'Haïti	2 226 €		2 226 €
Sous-total	20 932 €	2 500 €	23 432 €
TOTAL	1 274 041 €	36 530 €	1 310 571 €



Ville de
Chevilly-Larue
Vendée-Meuse

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Direction de la communication / Relations publiques
Fax : 01 45 60 19 03
Réf : VB/GV/PD

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2016**

RAPPORT DE PRÉSENTATION

OBJET : Attribution de subventions aux associations

La commune de Chevilly-Larue apporte son soutien aux associations en particulier grâce au versement de subventions de fonctionnement et de projet. Chaque année, le Conseil municipal se prononce sur les montants attribués à chaque association.

Les tableaux annexés à la délibération précisent les montants de subventions en fonctionnement et en projets pour le budget 2016.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le versement et les montants de subventions aux associations tels qu'ils sont détaillés dans les tableaux joints.

Vu,
La Directrice générale des services.